



PROCES-VERBAL

de l'Assemblée communale du 21 janvier 2021

Présidence : M. David Fattebert, Syndic

Citoyens présents : 30 citoyens y compris le Conseil communal
majorité absolue à 16

Préambule

A 20h15, M. le Syndic au nom du Conseil communal déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

L'assemblée communale a été légalement convoquée selon l'art. no 12 de la loi sur les communes.

Tractanda :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 septembre 2020**, ne sera pas lu, à disposition au bureau communal et sur le site internet.
2. **Budget 2021**
 - 2.1 Comptes de résultats
 - 2.2 Budget des investissements
 - 2.2.1 Financement d'abris PC
3. **Approbation des statuts de L'ABMG à la suite des normes comptables de MCH2**
4. **Approbation des nouveaux statuts de l'Association du Service de logopédie, de psychologie et Psychomotricité de la Glâne-Veveyse (SLPP-GV) à la suite des normes comptables de MCH2**
5. **Divers**

M. le Syndic nomme deux scrutateurs, Mme Monique Roch et M. Emile Uldry.

JF

M. le Syndic excuse la présence de Mr Vincent Barraud, président de la commission financière qui sera représenté par le vice-président M. René Uldry.

Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée du 10 septembre 2020 n'est pas lu, car il était à disposition au bureau communal et sur le site internet.

L'assemblée approuve le procès-verbal à l'unanimité. M. le Syndic remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

2. Budget 2021

2.1 Comptes des résultats

M. le Syndic présente les comptes de résultats 2020 et donne quelques informations complémentaires et remercie Mme Schaller-Roch pour son travail lié à la transition.

Administration, rien de particulier à signaler. Tout ce qui est lié au fonctionnement de l'administration et de l'exécutif est amputé dans ce chapitre. Le patrimoine a été réévalué avec le passage à MCH 2. Seul le patrimoine financier est amorti.

Ordre public, service du feu ; avec des charges de Fr. 16'209.- regroupé sur un seul montant ce qui représente la participation à l'entente intercommunale Marsens -Echarlens -Sorens-Pont en Ogoz. 10 personnes de la Commune sont motivées à intégrer l'association. Une augmentation des taxes non-pompiers a été budgétisée avec le changement de situation.

Enseignement et formation, cycle scolaire obligatoire, bâtiments scolaires ; jusqu'à maintenant les frais administratifs n'étaient pas détaillés pour un montant de Fr. 2'550.-, les transports piscine, patinoire et gym sont en augmentation avec un montant de Fr. 17'310.-, le montant de Fr. 75'000.- est équilibré et n'influence pas les comptes de la commune. Le passage au bus de ligne engendre une forte baisse des coûts en passant de Fr. 40'383.60 au comptes 2019 à un budget de Fr. 14'300.- pour 2021, ce qui compense l'augmentation des frais financier de l'Epicentre budgétisé à Fr. 33'315.- Les frais financiers du Bicubic et du Bâtiment B du Co sont en baisse avec un budget de Fr. 10'311.- pour le Bicubic et de Fr. 2'350.- pour le bâtiment B. La centrale de chauffe est en augmentation avec un budget de Fr. 1'600.- Concernant le conservatoire, il y a plus de personnes qui font du Conservatoire hors fanfare, ce qui engendre une augmentation considérable avec un budget de Fr. 15'600.- Le bâtiment est maintenant dans le poste Ecole et le salaire de la concierge a été revu à la hausse avec le Covid, pour un budget de Fr. 4'300.- Une grande différence au poste Ecole spécialisées, liée à une nouvelle répartition des comptes.

Culte, culture et loisirs, rien de particulier à signaler.

Sport et loisirs,

Santé, une augmentation assez importante pour les homes passant de Fr. 29'880.- à Fr. 37'220.- due à la perte de synergie lié au départ de l'HFR de Billens et une réserve pour le Covid. Pour les ambulances, la participation baisse légèrement pour passer de Fr. 5'380.- à Fr. 3'970 budgétisé pour 2021. Le compte visites médicales s'équilibre car les montants sont refacturés aux parents.

Affaires sociales, rien de spécial à signaler, peu de différence avec les années précédentes, montants donnés par le Canton. Les Services sociaux au niveau cantonal sont en augmentation, une

augmentation budgétisée en lien avec le Covid, ainsi qu'une augmentation de la part pour l'entente sociale intercommunale qui passe de Fr. 20'000.- à Fr. 22'130.- (changement de responsable, Covid).

Transports et communications, routes communales et génie civil, augmentation des salaires du personnel communal budgétisés à Fr. 8'000.- qui s'adapte aux comptes 2019 qui sont à Fr. 7'657.70. L'entretien des routes est passé de Fr. 25'000.- à Fr. 33'000.- car un marquage au sol est prévu au centre village afin de délimiter la route et les places de parc. Les routes doivent être amortis et le budget passe à Fr. 29'379.98. Le CC a toujours l'espoir que la route passe en route cantonale.

Protection et aménagement de l'environnement, pour le traitement des eaux usées, il y a plus de produits que de charges, encore quelques amortissements qui ont fortement diminués. Une augmentation pour la STEP de Romont avec un budget de Fr. 39'900.- pour un crédit d'étude d'une nouvelle STEP. Pour la gestion des déchets, on se trouve en sous financement avec environ 77%. Il y a toujours moins de rentré pour le recyclage. Une sortie d'Air-Pro pour le passage à un compacteur est prévu pour 2022, avec un prix au poids.

Economie, Agriculture, rien de particulier à signaler, dans les mêmes chiffres que l'année précédente ainsi que pour la forêt.

Finances et impôts, impôts, beaucoup d'incertitude avec le Covid (moins de revenu, plus de provisions), 1^{ère} année de réforme de l'imposition des entreprises acceptée en votations. Les impôts pour les personnes physiques ont été budgétisés à Fr. 600'000.- ce qui correspond au budget 2020. Une augmentation des impôts sur la fortune a été effectuée et budgétisée à Fr. 60'000.- Durant 7 ans, la commune reçoit une compensation du canton pour la réforme fiscale des entreprises pour un montant de Fr. 9'600.- Avec le nouveau plan Directeur cantonal, 90% des communes n'ont plus le droit de se développer. La contribution immobilière a été augmentée depuis 2019, ceci est un impôt stable, elle est budgétisée à Fr. 95'000.- Pour les péréquations financières intercommunales, les ressources se calculent par rapport à la capacité fiscale, il y a une légère progression par rapport à 2019 avec un budget de Fr. 142'723.- Les intérêts des dettes ont été budgétisés à Fr. 8'000.-, les liquidités vont bien.

Un montant de Fr. 5'000.- est prévu pour un rafraichissement de l'appartement de l'école (4 1/2 pièces) à la suite du départ de l'actuel locataire.

Une réduction de la location de Fr. 500.- du café durant le Covid a été accordé à M. Kolly.

Une augmentation de Fr. 1'000.- est à signaler sur la location du domaine communal, car M. Descloux rajoute Fr. 1'000.- par année durant 5 ans à la suite de travaux effectués sur l'exploitation. M. Fattebert remercie M. Descloux.

Le résultat de l'exercice sont des charges de Fr. 1'346'441.- pour des produits de Fr. 1'347'799.- au budget du compte de résultats 2021.

Ce qui résulte à un excédent de revenu de Fr. 1'358.-

Avec MCH2, le budget communal doit être équilibré.

M. le Syndic demande s'il y a des questions.

M. Fattebert montre un graphique des statistiques des liquidités de 2011 à 2021.

Rapport de la commission financière sur la base de l'organe de révision

Il n'y a pas d'autre question. M. Fattebert donne la parole à M. René Uldry vice-président de la Commission financière.

Sur la base du rapport de l'organe de contrôle qui confirme que les budgets annuels sont conformes aux lois recommandées par le Canton, la commission financière approuve ces comptes et propose à l'assemblée d'en faire de même.

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget du compte de résultats 2021.

2.2 Budget des investissements,

Un budget est prévu pour la construction d'abri PC. Nous devrions avoir selon la comptabilité une provision de Fr. 28'800.- pour la construction d'abri PC, cependant la réserve effective se monte à Fr. 16'208.75, donc il manque Fr. 12'591.25 sur la réserve. Le Canton exige le montant de Fr. 28'800.- pour financer les 50 places prévues dans le projet de construction des 5 villas de la Route des Noutes. En 2023, les réserves prévues dans les comptes communaux partent d'office au Canton si elles ne sont pas utilisées. M. Morard demande où se situe les futures places abri PC, M Fattebert précise que cela se trouvera dans les futures villas à l'enquête. M. Morard s'interroge sur l'équipement des abris. M. Fattebert précise qu'il y a un minimum d'équipement.

Approbation de la commission financière pour le crédit d'ouvrage.

Il n'y a pas d'autre question. M. Fattebert donne la parole à M. René Uldry vice-président de la Commission financière.

Sur la base du rapport de l'organe de contrôle qui confirme que les crédits d'ouvrage sont conformes aux lois recommandées par le Canton, la commission financière approuve ce crédit et propose à l'assemblée d'en faire de même.

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget d'investissement 2021

3. Approbation des statuts de l'ABMG à la suite des normes comptables de MCH2

Ce changement est lié également au passage à MCH 2, et elles doivent réviser les compétences en règle de finances et modifier les statuts. Peu de changement dans les nouveaux statuts, une commission financière doit être introduite dans les associations comme dans les communes. L'association a profité d'augmenter la limite d'endettement à Fr. 500'000.- dans les nouveaux statuts.

Les statuts étaient consultables au bureau communal, M. Fattebert demande s'il y a des questions.

L'assemblée accepte à l'unanimité l'approbation des nouveaux statuts de l'ABMG.

4. Approbation des statuts de l'Association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse.

Même exercice pour la SLPP-GV, et même changement de statuts pour cette association. Mise en place d'une commission financière.

M. Fattebert demande s'il y a des questions.

L'assemblée accepte à l'unanimité l'approbation des nouveaux statuts de l'association SLPP-GV

5. Divers

L'appartement de 4 1/2 pièces de l'école est à louer dès le 1^{er} mai 2021. Mr Jorg demande où se situe l'appartement.

Les sacs poubelles seront en vente à la déchetterie et à la Ferme du Sappalaz qui va ouvrir prochainement et proposer des produits du terroir, ainsi que du pain à la suite de la fermeture du magasin du village.

Centre-village : le conseil communal se fait des réflexions sur le développement du centre village. Effectivement la maison de Mme Delabays Gilberte et l'ancienne Poste sont à vendre. Ces bâtiments permettraient d'accueillir éventuellement l'administration communale d'une commune fusionnée ou non, à long terme éventuellement une salle de spectacle. Un concept sera présenté à l'assemblée de printemps.

GAGEC : de l'eau a été trouvé proche de la source du Mausson. Un forage a été effectué jusqu'au 150m, sans succès. Cependant à 22m la découverte d'une source à 80l/minute sera équipée pour combler le manque lors des périodes de sécheresse. Les citoyens ne seront pas consultés par un vote de budget, le Gagec est une association de communes et le budget sera voté au sein de l'association. Les conséquences de ces travaux seront certainement une augmentation du tarif de l'eau pour financer l'investissement.

EOLIENS : beaucoup de discussions autour des éoliennes ces dernières semaines. Le Conseil communal a convoqué Greenwatt pour avoir une discussion. Le Conseil communal n'apprécie pas du tout la manière de communiquer que Greenwatt adopte, ceci est à l'inverse total ce que la commune de Le Châtelard a voulu faire jusqu'à maintenant, comme impliqué les citoyens dans les décisions, ainsi que des votes consultatifs. Le nombre d'éoliennes proposées, soit 32 éoliennes ne convient pas non plus au Conseil communal, ceci est complètement utopique. Groupe E souhaiterait remettre un mat de mesure pour refaire des simulations. Le Conseil a toujours fait preuve de transparence sur le dossier Eoliens, il n'approuve pas la manière arrogante donc le dossier est conduit, cependant le Conseil communal est toujours favorable au projet des éoliens. M. Fattebert demande s'il y a des questions, cela n'est pas le cas.

5G : Swisscom a approché le CC, il cherche un emplacement sur la commune, secteur village.

Fr. 6000.- par année sont versés pour indemnisation, le CC a proposé une visite au Café du Lion d'or cependant le projet ne convient pas au CC, celui-ci n'est pas du tout esthétique. Une nouvelle proposition est attendue.

Projet Ecole : M. Fattebert soumet une ébauche de plans. Une première estimation de 11 millions a été établie. Suite à une simulation de financement des 3 communes, le projet a été ramené à 8 millions en supprimant AES et la salle de réserve. Cependant une commune ne peut pas financer le projet. Pour être en mesure de le financer, un projet de fusion est envisagé. Un sondage vous a été soumis en septembre 2020. Le résultat de sondage montre que Massonnens a accepté à 79%, Grangettes à 58% et Le Châtelard à 68% un projet de fusion. Une rencontre avec les 3 conseils communaux est agendée afin d'élaborer une préparation à un vote de fusion, suivi d'une simulation financière. M. Fattebert demande s'il y a des questions. Pas de questions. Si le projet de fusion n'aboutit pas, une salle de gym semble être ce qu'il y a de plus urgent à faire pour ne plus dépendre des communes avoisinantes.

D'autre divers de la part de l'assemblée ?

M. Jean-Luc Uldry propose l'utilisation du clocher pour une éventuelle installation d'antenne 5G. M. Fattebert informe que les coordonnées de la Paroisse ont été transmises. Le CC a également demandé d'être informé si des privés sont approchés.

J.-Y Gremaud demande où se situe le Conseil communal en vue des futures élections communales. M. Fattebert informe que l'intégralité du Conseil se représente pour les prochaines élections.

M. Michel Roch félicite tous les conseillers pour leurs candidatures et tout le travail accompli et félicite le Syndic pour ses élections au Grand Conseil ainsi qu'à la présidence de l'ACF. M. Fattebert remercie M. Roch.

M. Uldry nous fait part de quelques mots pour remercier notre Syndic pour son engagement, et le félicite pour ses nouvelles fonctions. M. Fattebert remercie le Conseil communal pour le présent.

Comme il n'y a plus de questions dans les divers, M. Fattebert remercie le Conseil communal et le personnel communal pour le travail accompli durant l'année ainsi que tous les citoyens présents venus si nombreux et clos l'assemblée à 21h45.

Le Syndic



La Secrétaire

